

# **COWABUNGA**

ÉCOLE DE SURF ALTERNATIVE – LE DOSSEN

## **Règlement intérieur**

### **Art 1 . Inscriptions :**

**Toute inscription se fera en complétant le formulaire d'inscription, par les parents ou le tuteur légal s'il s'agit d'un mineur ou par la personne intéressée s'il s'agit d'une personne majeure.**

**L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement**

### **Art 2 . Réservation :**

**la fiche d'inscription complétée au 5 rue de la forêt 29250 Santec directement ou par courrier avec un acompte de 30 euros par chèque à l'ordre de MESTRIES Jean Philippe cowabunga, la confirmation sera envoyée par sms.**

### **Art 3 . Adaptations, Annulations :**

**En cas de conditions météorologiques défavorable le cours sera adapté ou annulé à la seule appréciation du moniteur , les cours qui ne pourront être effectués seront reportés à une date ultérieure. Un cours peut être maintenu malgré l'absence de vagues consistantes par une activité faisant partie intégrante de la famille du surf (prone paddle, sauvetage, rame...). Les cours non effectués du fait du client ne seront pas remboursés. ( absence ou retard de plus de 20 minutes)**

### **Art 4 . Responsabilité de la structure :**

**Les stagiaires seront pris en charge par l'école cowabunga et seront donc sous la responsabilité du moniteur à l'appel de leur nom jusqu'au moment où il rend sa combinaison à l'heure de la fin de la prestation. Les parents ou responsables devront s'assurer, avant de confier les stagiaires dans la structure, que la prestation prévue aura bien lieu. L'école cowabunga se dégage de toutes responsabilités en cas de non-respect des consignes de sécurité délivrées par le moniteur. L'école s'engage à utiliser du matériel adapté et sécurisé. La structure décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol au sein du local.**

### **Art 5 . Assurance :**

**Toutes les personnes inscrites à Cowabunga seront couvertes par la maaf assurance incluant notamment des garanties en Responsabilité Civile, en Individuelle Accident, et Recours, dont les modalités sont décrites dans le contrat Multirisque Professionnelle : 129030785 F 001 mis à disposition par la structure. L'école attire l'attention du stagiaire sur son intérêt à souscrire auprès de l'assureur de son choix, un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut l'exposer et dont les garanties seraient supérieures à celle du contrat Multirisque Professionnelle : 129030785 F 001**

### **Art 6 . Droit à l'image :**

**En s'inscrivant vous autorisez l'école cowabunga à utiliser photos et films de votre image. Vous pouvez vous y opposer en le signalant à l'inscription.**